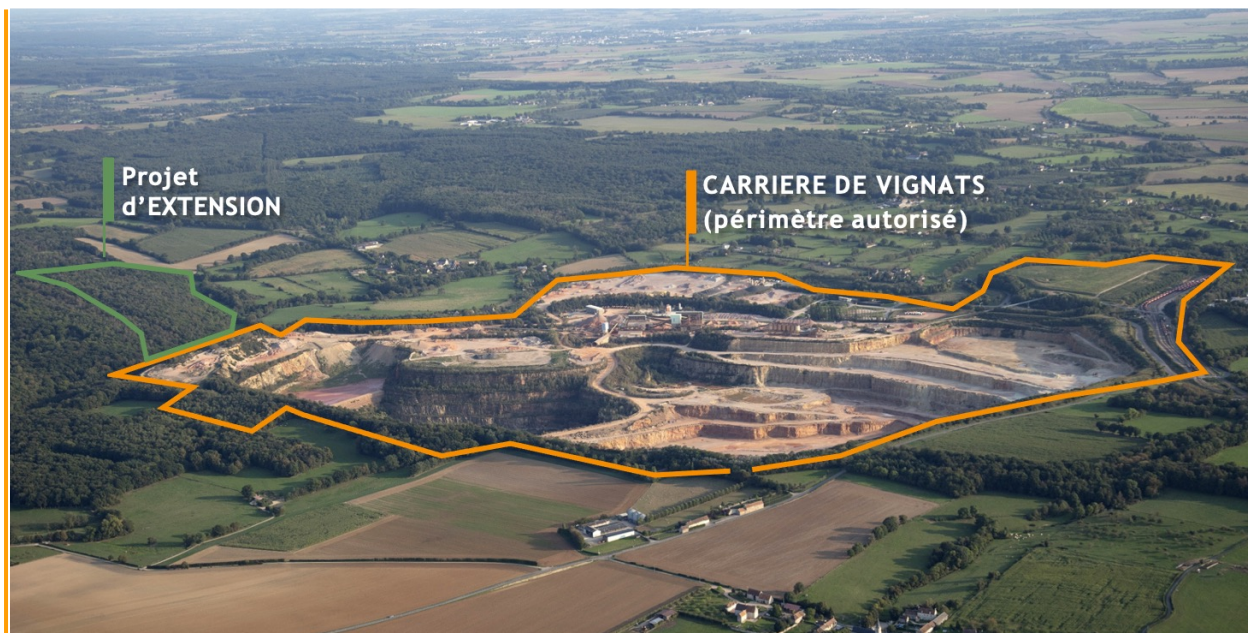


CARRIÈRES DE VIGNATS

Compte-rendu
Atelier #1

Riverains de Fourches,
Merri, Nécly et Vignats.

29.06.2023



INTRODUCTION

Les 28 et 29 juin 2023, se sont tenus les premiers ateliers avec les riverains de la carrière de Vignats. Ces ateliers sont menés alors que le dialogue local autour de l'extension de la carrière s'intensifie.

M. Colin, président de la société des Carrières de Vignats souligne sa satisfaction de constater que les riverains ont répondu présents à ces temps d'échange, ce qui démontre un intérêt commun à s'engager sur le sujet de l'extension et de son intégration. Cette démarche est nouvelle pour les équipes de la carrière, et correspond à une volonté de travailler avec les acteurs locaux sur la définition du projet d'extension de la carrière.

Ces ateliers se déroulent en deux groupes :

- Un premier groupe avec les riverains de Briex ;
- Un deuxième groupe avec les riverains de Fourches, Merri, Nécy, et Vignats.

Ces deux groupes ont été constitués car les préoccupations des riverains de ces communes nous paraissaient différentes : les riverains de Fourches, Merri, Nécy, et Vignats étant plus concernés par les impacts liés au transport routier, alors que cet impact est moins ressenti à Briex, où les riverains sont par ailleurs plus exposés aux impacts acoustiques et paysagers.

Ce premier temps d'échange a pour objectif de présenter le cadre de discussion proposé aux riverains et de répondre aux premières questions pouvant se poser.

INTRODUCTION

Les échanges ayant eu lieu à l'occasion de cette réunion sont retranscrits entre les pages de la présentation projetée. Les éléments de compte-rendu, sont signalés par un rectangle orange « compte-rendu ». Les questions posées par les participants sont précédées d'une flèche noire, et les réponses apportées par les équipes de la carrière et de l'agence Tact sont en orange.

Présents

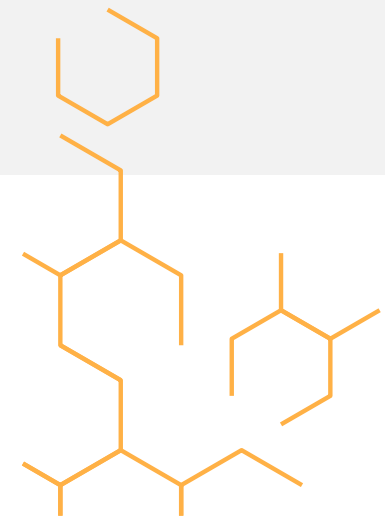
Carrières de Vignats : M. Colin, président de la société des carrières de Vignats – M. Bouron, responsable du foncier – M. Leborgne, directeur d'exploitation.

Agence Tact : Thomas Muselier, président – Ayla Cunningham, consultante – Daphnée Simon, consultante.

Participants :

- 24 habitants de Fourches, Merri, Nécy et Vignats.

ORDRE DU JOUR



1

Objectifs du cycle d'ateliers

2

Mise en place du dialogue local

3

Retours sur le porte-à-porte

4

Projet d'extension : où en sommes-nous ?

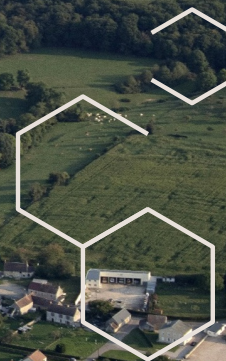
5

Concertation, les prochaines étapes

An aerial photograph showing a large, terraced quarry in the center of the image. The quarry has several levels of excavation, revealing light-colored earth and rock. To the left of the quarry is a dense forest. To the right, a road with a red double line runs through the landscape. In the foreground, there are green fields and a small village with several houses. In the background, there are rolling hills and a few wind turbines on the horizon. The sky is clear and blue.

1.

OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS



OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

3 Ateliers riverains d'ici le dépôt prévu au premier trimestre 2024



1 **Présentation du projet d'extension, rappel du cadre réglementaire**

Objectifs : Poser un cadre, avoir un niveau de connaissance commun entre élus et riverains

2 **Présenter les résultats des études, identifier les options techniques, définir les sujets de discussions**

Objectifs : Comprendre les contraintes, s'accorder sur ce qui est discutable et concertable

3 **Acter une prise d'engagement des carriers vis-à-vis des préoccupations et demandes des riverains**

Objectifs : Définir une charte d'engagement

An aerial photograph of a large, terraced quarry in a rural landscape. The quarry is a prominent feature in the center, with its terraced walls and sandy interior. Surrounding the quarry are green fields, dense forests, and small villages. In the background, a highway with traffic and wind turbines are visible on the horizon. A large orange number '2.' is overlaid on the left side of the image.

2.

MISE EN PLACE DU DIALOGUE LOCAL



La CLIS (Commission Locale d'Information et de Suivi)

- Un temps d'échange *annuel avec les élus*, dédié au suivi de l'activité et de ses impacts > Dernière rencontre le 6.04.2023

Avec le projet d'extension, cette **temporalité de rencontre nous paraît insuffisante**. Une nouvelle instance de suivi est donc mise en place depuis juin 2023 :

- **Un comité de suivi des maires**

Rôle et objectifs

- *Suivre le projet d'extension* : prochaines étapes, information des habitants, résultats des études, mesures de réduction des impacts, etc.
- Être observateur informé de la *démarche de concertation* engagée avec les riverains et habitants.

RAPPEL DES DERNIERS ECHANGES



VISITES DE LA CARRIERE

7 & 8 juillet
2022

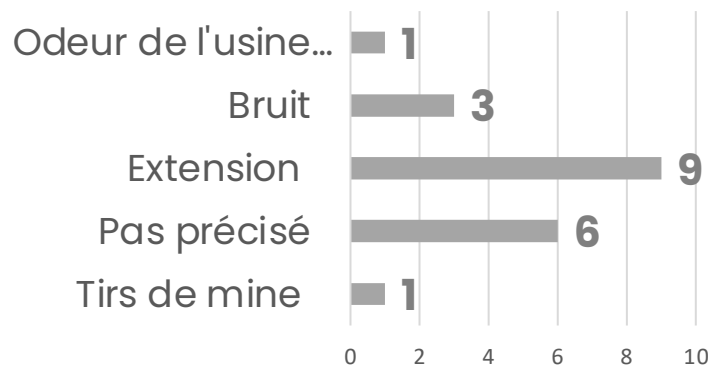
SOUHAITEZ-VOUS DES
ÉCHANGES AVEC LA CARRIERE?

■ Oui ■ Non



13 personnes souhaitent échanger avec la carrière

LES SUJETS DE DISCUSSION SOUHAITÉS



PORTE-A-PORTE

7 février
2023

Chiffres clés



123
portes
frappées



40
personnes
rencontrées



30
retours de
questionnaire



Soit un taux de retour de

57%

Dont **32,5%** rencontrés sur place
Et **24,5 %** par retour postal

DIALOGUE LOCAL

Échanges sur le sujet

→ Il n'y a pas eu d'échanges avec les participants sur le sujet.

An aerial photograph showing a large, terraced quarry in the center of the frame. The quarry has several levels of exposed earth and rock. To the left of the quarry is a dense forest. To the right is a road with a line of cars. In the foreground, there are green fields and a small village with several houses. In the background, there are rolling hills and more fields. The sky is clear and blue.

3.

RETOURS SUR LE PORTE-A-PORTE



PORTE-A-PORTE : Objectifs et méthode

- **Évaluer la perception** de la carrière par les riverains les plus proches ;
- **Mieux connaître les principaux impacts** ressentis de l'activité de la carrière et identifier des pistes d'amélioration ;
- **Annoncer le projet d'extension** et les études de forage ;
- **Identifier les attentes de la population** quant au projet d'extension.



1 jour : le 7 février 2023



4 collaborateurs de l'Agence Tact



5 communes



1 lettre d'information

+



1 questionnaire



OU en boîte aux lettres

PORTE-A-PORTE : Périmètre

Un périmètre défini avec les conseils municipaux des cinq communes en lien avec les potentiels impacts.



PORTE-A-PORTE : Les enseignements



123 portes frappées



40 personnes rencontrées



30 retours de questionnaire



SOIT UN TAUX DE
RETOURS DE

57%

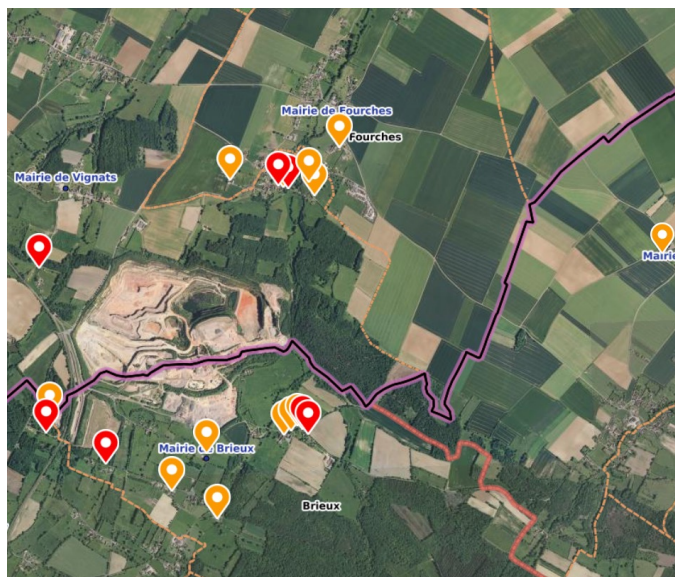
65%

des habitants rencontrés disent
**percevoir un impact faible ou
inexistant** de la
carrière sur leur cadre de vie



35%

Estiment que l'impact de la
carrière sur leur cadre de vie est
moyen ou fort



Impact fort
(7 personnes)



Impact moyen
(11 personnes)

PORTE-A-PORTE : Les enseignements

65 % des habitants

rencontrés disent percevoir un impact faible ou inexistant de la carrière sur leur cadre de vie.

> Parmi les impacts ressentis



1. **Le bruit** (44) : c'est l'impact le plus cité mais faiblement ressenti, du fait d'une accoutumance au « bruit de fond » du fonctionnement de la carrière.
2. **Les vibrations** (37) : Cet impact est moins fréquemment ressenti mais plus fortement par certains riverains, qui associent cela aux fissures de leurs maisons.
3. **Les poussières** (36) : Cet impact est fréquemment cité et la situation semble ne pas changer, voire se dégrader.
4. **Le trafic routier** (14) (bruit, sécurité, saleté des routes) est cité notamment pour les camions mal bâchés et trop rapides.
5. **Le paysage** (17) : aujourd'hui impact peu ressenti du fait de la bonne intégration paysagère de la carrière, il est cependant un sujet d'inquiétude sur le projet d'extension.
6. **Dévaluation des biens immobiliers** : non identifié initialement, cet impact a été cité à plusieurs reprises par les riverains comme une inquiétude liée au projet d'extension.

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE

Les retours du porte-à-porte effectué par l'Agence Tact en février sont présentés. Pour chaque impact (bruit, vibrations, poussières, etc) les résultats du porte-à-porte sont présentés, puis le cadre légal s'appliquant pour mesurer cet impact sont expliqués. Enfin, les résultats des mesures effectuées et les mesures de réduction des impacts sont présentés.

Échanges sur le sujet

→ Est-ce que les impacts ressentis aujourd'hui seront les mêmes avec l'extension ?

Le porte-à-porte a permis de dresser un état des lieux des impacts actuels, ce qui nous permettra de comparer avec les impacts à l'avenir. L'objectif était de s'adresser aux personnes les plus concernées pour comprendre les enjeux actuels sur la gestion des impacts de l'activité.

LE BRUIT

Impact signalé : le bruit

Bilan du porte-à-porte



LE BRUIT

44 retours

C'est **l'impact le plus cité mais faiblement ressenti**, du fait d'une accoutumance au « bruit de fond » du fonctionnement de la carrière.



Impact fort



Impact moyen



LE BRUIT – Mesures relevées

Mesures relevées

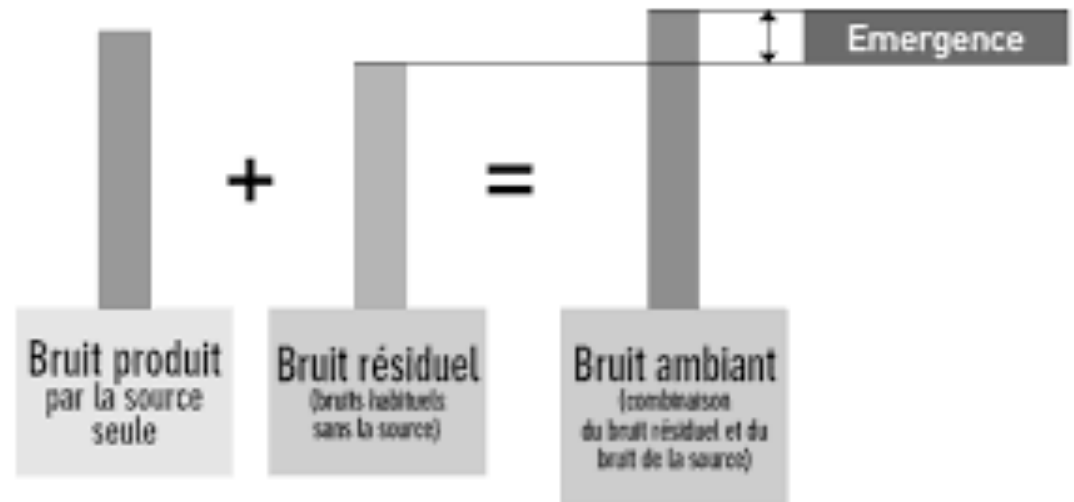
Le bruit ambiant sur site a été enregistré via des capteurs installés à des points clés.

→ Ces données constituent un **état initial du bruit autour du site.**

ÉMERGENCES AUTORISÉES



QU'EST-CE QUE L'ÉMERGENCE ?



LE BRUIT – Mesures relevées

Des mesures sonores sont effectuées à des points témoins, en limite de carrière. Les points concernés sont signalés par une croix jaune. Les données présentées pour ces mesures sont synthétisées ci-dessous.



Niveau sonore « jour »

→ seuil fixé à 60dB(A).

Limite	Niveaux sonores mesurés en 2015, en dB(A)	Niveaux sonores mesurés en 2020, en dB(A)	Emergence autorisée, en dB(A)
Limite sud-est	50	47	60
Limite nord-ouest	45,5	50	60

Niveau sonore « nocturne »

→ seuil fixé à 50dB(A).

Limite	Niveaux sonores mesurés en 2015, en dB(A)	Niveaux sonores mesurés en 2020, en dB(A)	Limite autorisée, en dB(A)
Limite sud-est	46,5	50	50
Limite nord-ouest	45,5	42	50

LE BRUIT – Mesures relevées

Des mesures sonores sont effectuées aux points orange sur la carte ci-contre.

Les points où les mesures sont conformes au seuil d'émergence autorisés sont entourés d'un cercle vert. Les points où un dépassement a été repéré sont entourés d'un cercle rouge.

De manière générale, les multiples facteurs qui influencent la diffusion des bruits rendent très difficile de prévoir l'impact acoustique, et donc de le maîtriser et le réduire. La réduction du bruit est un sujet très complexe sur lequel les équipes de la carrière travaillent.

ERRATUM

Le compte-rendu diffusé en ligne du 2 août au 23 novembre 2023 contenait une erreur, signalées par les riverains présents à l'atelier #2 du 15 novembre 2023.

Sur cette page, la carte correspondant au seuil d'émergence en période nocturne était la même que celle du seuil d'émergence en période diurne.

Ci-contre la version de cette carte correspondante aux émergences nocturnes relevées est à présent intégrée au document.

Seuil d'émergence en période jour



Seuil d'émergence en période nocturne



Les mesures de limitation du bruit

Impact signalé

**Le bruit des radars
de recul des camions**



L'ensemble de nos engins sont équipés de « Cri du lynx » en remplacement du traditionnel bip de recul.

→ A fréquence multiple, il réduit les nuisances et permet une localisation de la source

Impact supprimé

Le bruit du locotracteur



Échanges sur le sujet

→ Quelles sont les conséquences s'il y a un dépassement du cadre réglementaire sur le bruit ?

Nous observons des non-conformités sur certains points de mesure d'émergences aujourd'hui. La réglementation à laquelle est soumise la carrière est la même que celle des entreprises se trouvant en zone industrielle. Or, sur ce site situé en environnement rural, le bruit résiduel est très faible et l'exploitation se fait à ciel ouvert. Cela rend le travail de limitation des bruits difficile, mais nous continuons à y travailler.

→ Est-ce que les forêts participent à la réduction du bruit ?

Le bureau d'étude acoustique missionné pour étudier cela indique que les arbres présents autour du site ne sont pas un obstacle à la diffusion du son, contrairement à un merlon paysager par exemple. Pour qu'il y ait une absorption du son dans les bois, il faut une épaisseur de végétation très importante.

→ Est-ce que la végétation a un impact sur le vent, et donc sur la diffusion des sons ?

Oui, la végétation a un impact sur la dispersion des sons. Les mesures de bruit respectent un cahier des charges précis, qui concourt à la prise en compte de tous ces facteurs. Ces mesures présentent cependant des limites, car beaucoup de facteurs peuvent influencer sur la dispersion du bruit.

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > BRUIT

→ Le fait que les camions soient équipés du dispositif « cri de lynx » a beaucoup amélioré les bruits pour nous.

C'est une action qui a beaucoup amélioré le confort des salariés et des riverains, sans dégrader la sécurité sur le site.

LES VIBRATIONS

Impact signalé : les vibrations

Bilan du porte-à-porte



LES VIBRATIONS

37 retours

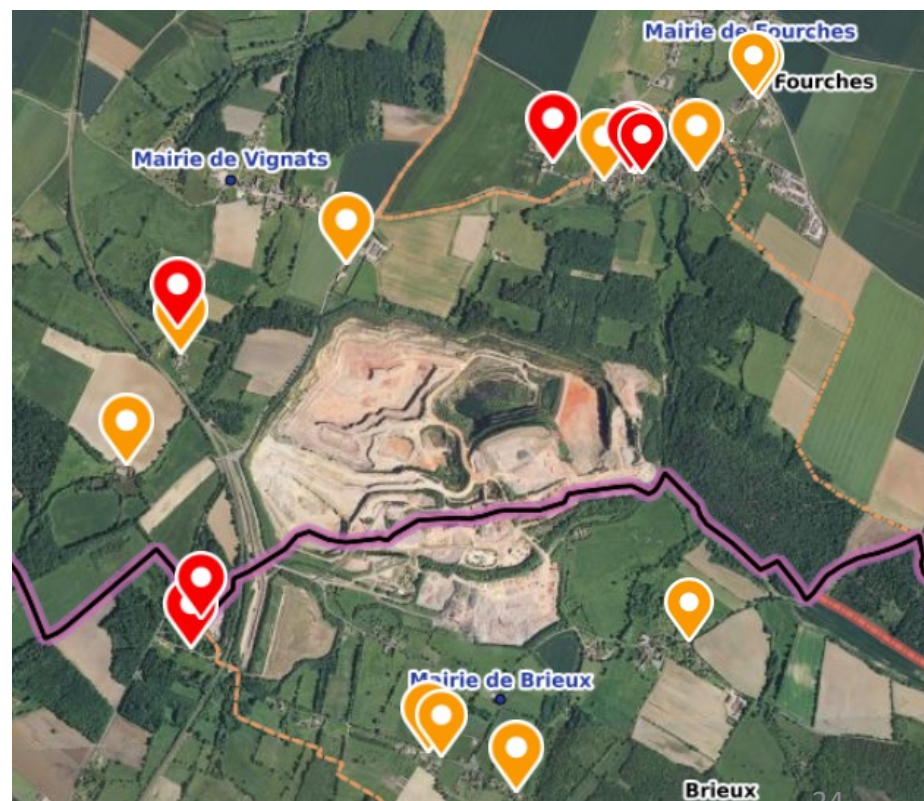
Cet impact est **moins fréquemment ressenti mais plus fortement** par certains riverains, qui associent cela aux fissures de leurs maisons.



Impact fort



Impact moyen



LES VIBRATIONS – mesures relevées

L'arrêté préfectoral impose deux mesures de vibrations par tirs de mine. Les sismographes sont placés au niveau des habitations les plus proches du site, aux points signalés par une étoile sur la carte ci-contre.

Le seuil réglementaire impose un maximum de 10mm/s. Depuis 2012, **100% des tirs de mine réalisés sont conformes, et plus de 80% sous 50% du seuil réglementaire.**

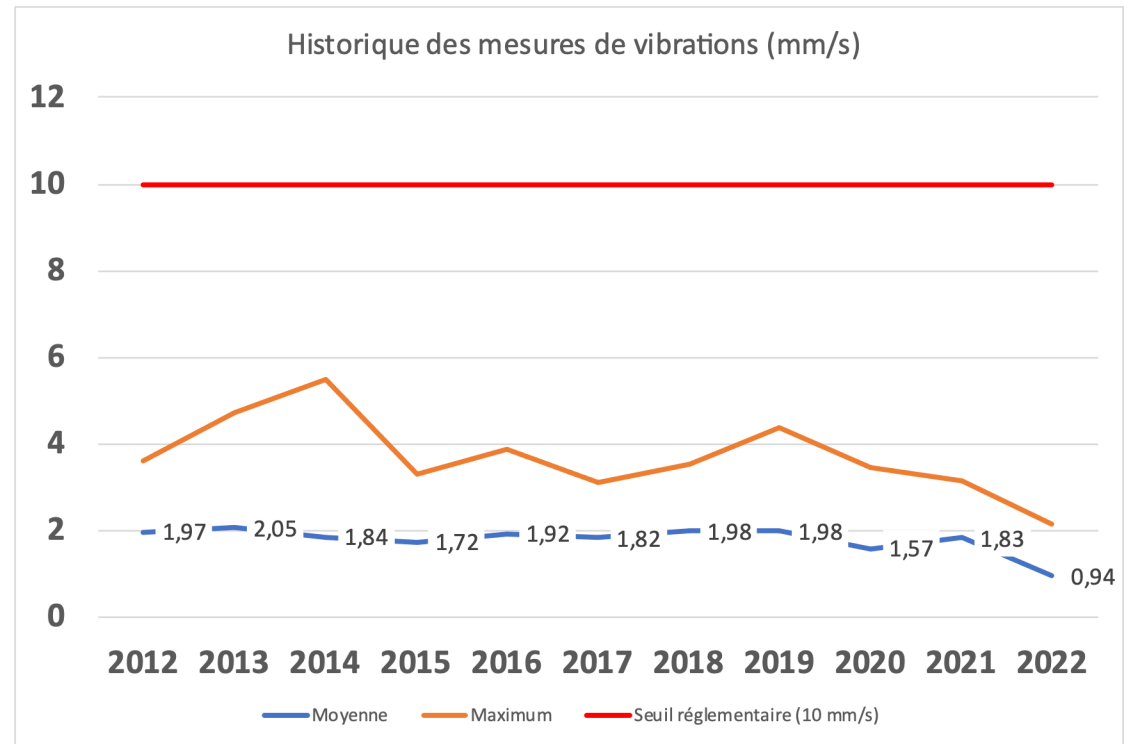


Points de mesures des vibrations

LES VIBRATIONS – mesures de réduction

Depuis 2021, le nouvel artificier réalise des forages plus petits et utilise un détonateur électronique afin d'activer la détonation à distance.

Ce changement de prestataire en 2021 a permis de réduire les vibrations notablement et durablement.



RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > VIBRATIONS

Échanges sur le sujet

→ Sur les vibrations, ce n'est pas parce que l'on ne les ressent pas, qu'il n'y a pas d'impact sur nos maisons !

En effet, lors d'un tir de mine, deux types de vibrations sont observées : les vibrations solidiennes et le phénomène de surpression aérienne.

Les vibrations solidiennes sont celles qui se transmettent par le sol. Elles seules sont responsables de possibles dégâts de type fissures. Les surpressions aériennes sont liées au déplacement d'une grande quantité d'air lors du tir de mines. Ces surpressions sont fréquemment ressenties, toutefois elles n'entraînent aucun dégât structurel. Les sismographes mesurent les vibrations solidiennes. Pour chaque tir, nous effectuons 3 mesures.

SCHÉMA EXPLICATIF



RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > VIBRATIONS

- Nous sentons qu'il y a moins de tirs de mine, mais par contre nous les ressentons plus forts !
Oui, nous ne faisons plus qu'un tir par semaine. Les conditions météorologiques jouent beaucoup sur la perception des vibrations. Lorsque le plafond nuageux est bas, l'onde de choc se répercute, ce qui provoque un ressenti plus fort. Dans nos bureaux sur le site de la carrière, nous constatons directement cela entre le rez-de-chaussée et l'étage qui est vitré.
- Nous ressentons la vibration qui vient du souterrain parfois, directement sur notre carrelage.
Les sismographes sont posés au sol et permettent de mesurer ces vibrations souterraines.
- Depuis le changement d'artificier, la baisse des vibrations a été ressentie.
Cela correspond aux résultats des mesures que nous menons également. La réduction du diamètre de forage et la possibilité d'utiliser un détonateur électrique permet de beaucoup mieux maîtriser le tir de mines, et donc les vibrations ressenties.
- En 2015/2016, il y a eu des périodes où les tirs étaient très forts, on les ressentait beaucoup !
La perception dépend également de la zone où le tir a lieu, mais aussi de la nature de la roche exploitée. Enfin, si la roche exploitée est située sur une veine rocheuse qui mène à vos habitations, la perception peut être plus forte.

LES POUSSIÈRES

Impact signalé : les poussières

Bilan du porte-à-porte



LES POUSSIÈRES

36 retours

Cet impact est
fréquemment cité et la situation
semble ne pas
changer, voire se dégrader.



Impact fort



Impact moyen



LES POUSSIÈRES – Mesures relevées

En terme de mesures des poussières, la réglementation impose 5 points de mesure, y compris le témoin.

Quatre mesures sont réalisées par an, et le seuil à ne pas dépasser est fixé à 500mg par mètre carré et par jour.

Les mesures sont réalisées à l'aide d'une jauge Owen (entonnoir) qui mesure le niveau de poussière recueilli.

La carte des points de mesures est présentée ci-contre.



Points de mesures des poussières



Équipement de mesure

LES POUSSIÈRES – Mesures de réduction

Les mesures de limitation des poussières sont présentées ci-contre. Malgré ces mesures, nous constatons que la perception de l'impact augmente chez les riverains. Les conditions climatiques, et notamment les épisodes de sécheresse des dernières années, sont directement corrélées à cette perception de l'augmentation des poussières.

Les mesures de limitation des poussières :

- > Nouvelle section de piste équipée d'arrosage automatique**
- > Passage des camions quittant le site dans un rotoluve**
- > Bâchage systématique des camions**



Impact signalé : le trafic routier

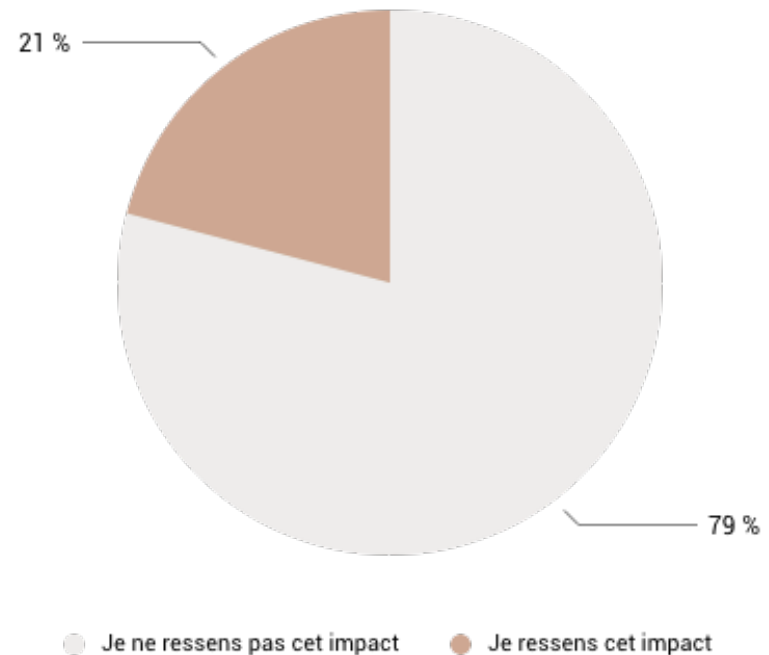
Bilan du porte-à-porte



LE TRAFIC ROUTIER

14 retours

Bruit, sécurité, saleté des routes... sont cités notamment pour les **camions mal bâchés et trop rapides.**



LE TRAFIC ROUTIER – Mesures de réduction

Le trafic routier peut générer des impacts multiples liés au bruit, à la sécurité routière, ou aux poussières par exemple.

Même si les camions appartiennent à d'autres entreprises, leurs actions impactent directement la carrière de Vignats. Les camions qui transitent autour de la carrière sont directement associés à l'installation, et peuvent impacter le cadre de vie des riverains.

Les mesures de limitation des impacts du trafic routier sont présentées ci-contre.

Les mesures de limitation des impacts liés au trafic routier :

- > Réunions régulières avec nos transporteurs, afin de rappeler les mesures de sécurité et de réduction des impacts autour du site. → Sanction si ces mesures ne sont pas respectées.**
- > Objectif de réduction du trafic routier en développant la plateforme trimodale du Val d'Hazey et notamment le trafic ferroviaire.**

RETOURS SUR LE PORTE-À-PORTE > POUSSIÈRES ET TRAFIC ROUTIER

Échanges sur le sujet des poussières et du trafic routier

→ Avant, il y avait des tilleuls autour des carrières pour limiter la diffusion des poussières chez les habitants. *Les méthodes de limitation de la poussière ont évolué avec le temps. Sur la carrière de Vignats, les matériaux sont lavés pour limiter l'envolée de poussières. Nous avons renforcé notre dispositif d'arrosage, qui comprend à la fois de l'arrosage automatique des pistes, de l'arrosage avec un camion équipé d'une citerne de 20 000L et le passage des camions des transporteurs dans le rotolue. En 2022, la région Normandie a connu une situation de sécheresse qui a généré des émissions de poussières importantes. L'évolution des conditions météorologiques rend donc difficile la prévision des niveaux de poussières. Ces méthodes nous permettent aujourd'hui d'être conforme aux seuils légaux, mais nous continuons à faire des efforts importants sur le sujet.*

→ Certains chauffeurs ne bâchent pas leurs camions, mais ce n'est pas de votre faute ! *Le fait que certains chauffeurs ne bâchent pas n'est en effet pas de notre fait. Mais nous considérons qu'il s'agit de notre responsabilité tout de même. C'est pourquoi nous n'acceptons plus les camions non équipés de bâches sur notre site.*

Impact signalé : le paysage

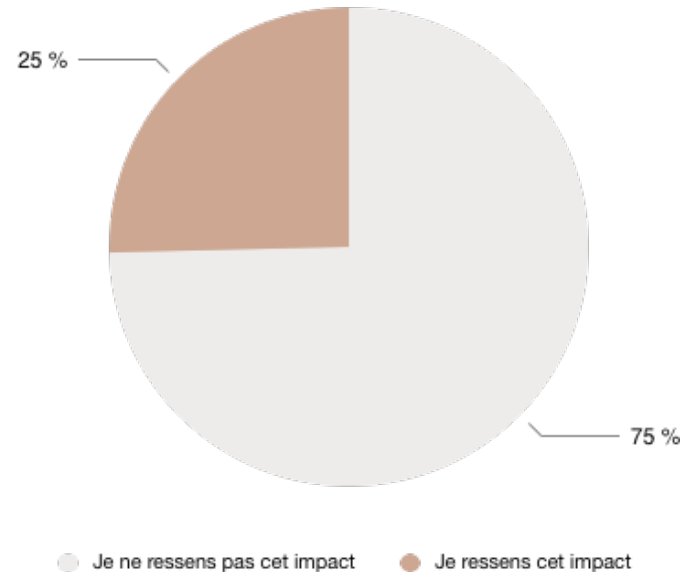
Bilan du porte-à-porte



LE PAYSAGE

17 retours

Aujourd'hui c'est un **impact peu ressenti** du fait de la bonne intégration paysagère de la carrière, il est **cependant un sujet d'inquiétude sur le projet d'extension.**



Les études techniques et environnementales en cours, dont celle menée sur le paysage, permettront de définir les secteurs sensibles. Un travail sera engagé par la suite pour réduire les impacts potentiels en lien avec les retours des élus et des riverains.

Échanges sur le sujet

→ Lorsque l'on parle de végétation/de paysage, il y a également la question des animaux. Il y a des biches et des oiseaux qui vivent notamment près des bois.

Sur le volet biodiversité, le cadre réglementaire est extrêmement strict. Les études menées par un bureau d'études indépendants font partie des documents légaux à fournir dans le dossier de demande d'autorisation. Les études montrent également qu'au sein même du périmètre d'exploitation de la carrière, la biodiversité est également très présente et pour certaines espèces, en développement.

An aerial photograph showing a large, terraced quarry in the center of the frame. The quarry has several levels of excavation, revealing light-colored rock or soil. To the left of the quarry is a dense forest. To the right, a road with a red dashed line runs through a green field. In the background, there are rolling hills and a few wind turbines on the horizon. The sky is clear and blue.

4.

PROJET D'EXTENSION :
OÙ EN SOMMES-NOUS ?



POURQUOI UNE EXTENSION ?

Les raisons amenant les équipes de la carrière à étudier un projet d'extension sont les suivantes :

- > L'arrêté préfectoral qui encadre l'activité de la carrière est valable jusqu'en 2031.
- > La carrière de Vignats est classée gisement d'intérêt national car elle possède deux particularités : son gisement en ballast LGV (utilisé pour les voies de chemin de fer) et l'embranchement fer.

Aujourd'hui, sur les près de 2 300 carrières en exploitation en France, seulement 15 produisent du ballast pour les voies LGV.

- > Son activité répond en priorité aux besoins de la collectivité, car près de 89% de la production est utilisée en Normandie, et près de 50% dans l'Orne et le Calvados.

A ce titre, la carrière a entamé une démarche de demande de renouvellement et d'extension de son périmètre.



LA **SOCIÉTÉ**
VIGNATS

produit

1,9 MT

DE GRANULATS

(soit 8,8 % de la région)

dont **1,7 MT**

SONT CONSOMMÉS
EN NORMANDIE

(soit 89 %)

CALENDRIER DES ETAPES

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

MARS 2021

Lancement des études
environnementales

SEPTEMBRE 2022

Lancement des études
paysage et acoustique

FÉVRIER 2023

Lancement des études
géologiques

PRINTEMPS 2023

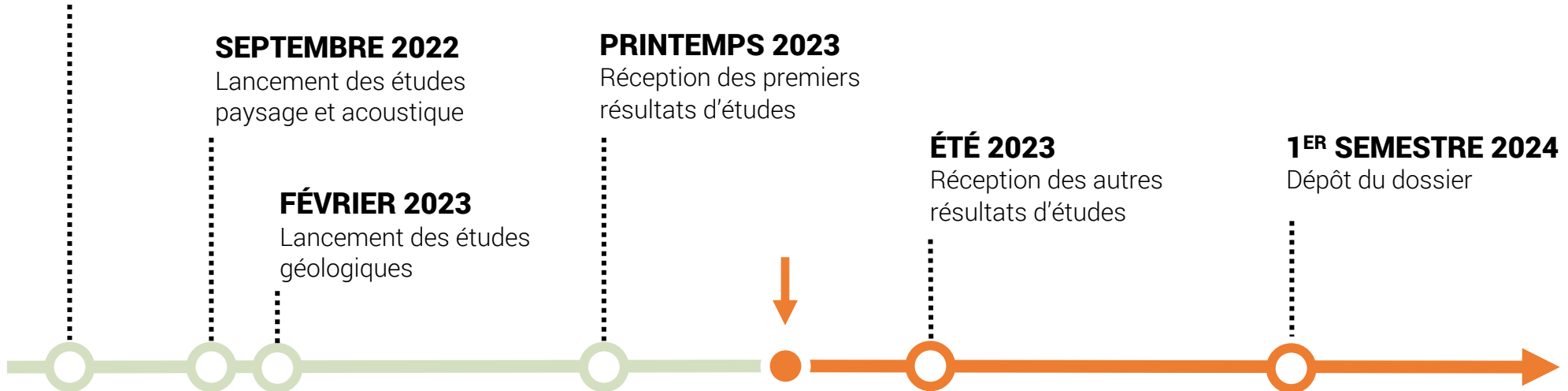
Réception des premiers
résultats d'études

ÉTÉ 2023

Réception des autres
résultats d'études

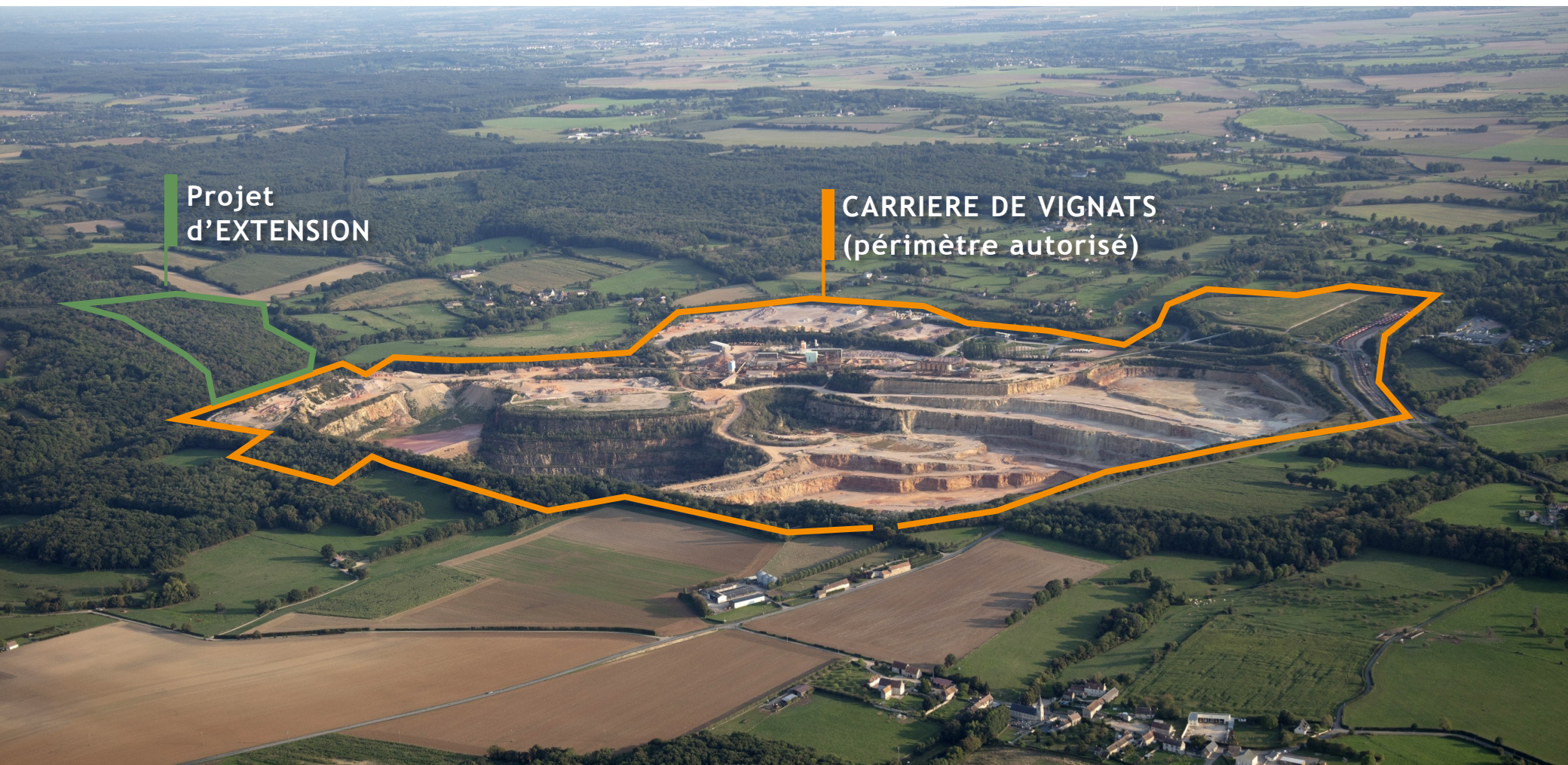
1^{ER} SEMESTRE 2024

Dépôt du dossier



LE PROJET D'EXTENSION

RAPPEL DU PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ



Projet
d'EXTENSION

CARRIERE DE VIGNATS
(périmètre autorisé)

LE CADRE REGLEMENTAIRE

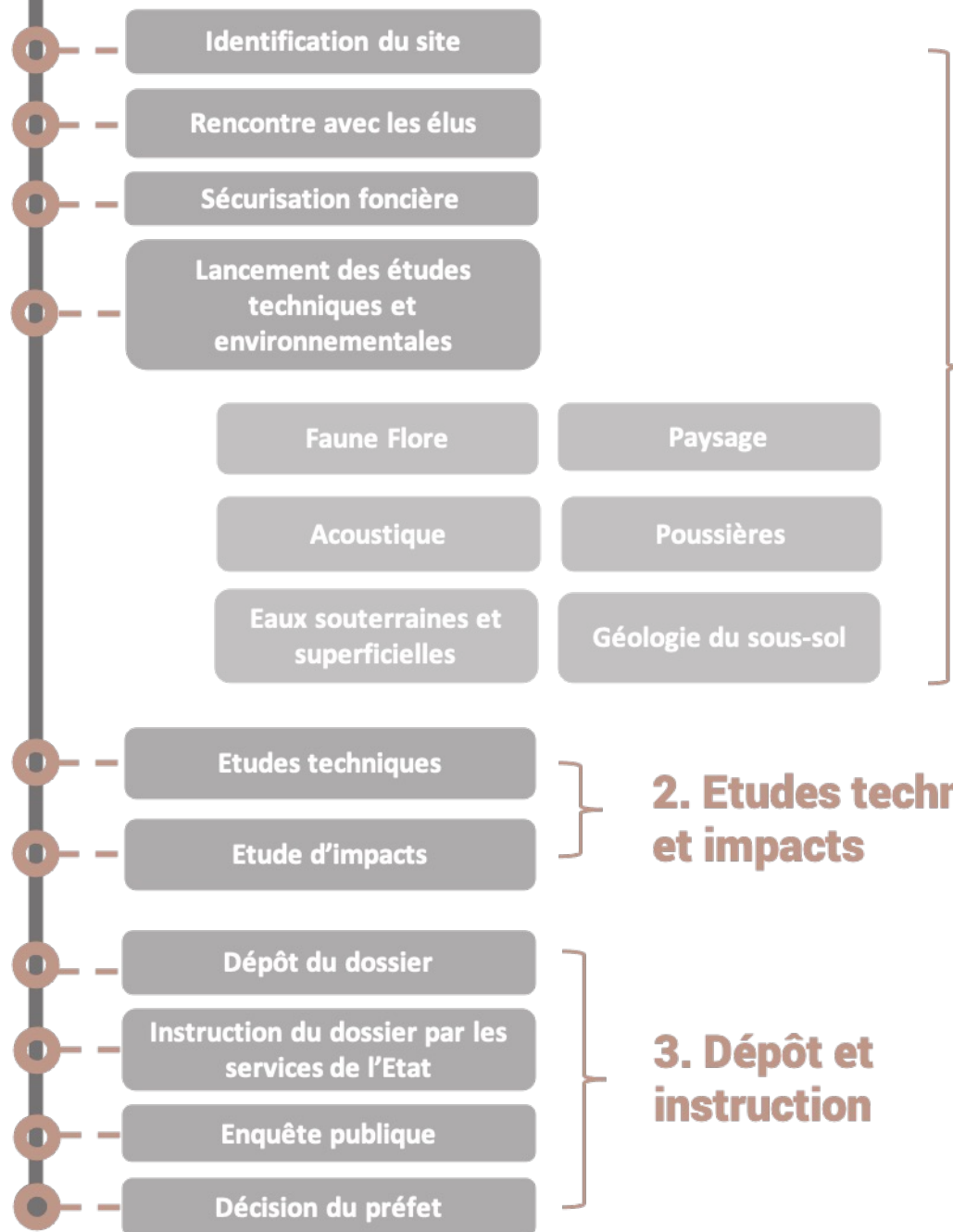
Ce projet d'extension relève du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**), qui définit les conditions dans lesquelles une carrière peut être exploitée. Toute ouverture ou extension de carrière suppose donc une **autorisation préfectorale**, accordée pour une durée maximale de **30 ans**.

Les équipes de la carrière doivent constituer un *dossier de demande d'autorisation environnementale*, la procédure d'autorisation s'articule en différentes étapes :

1 : Rédaction de l'état initial

2 : Réalisation des études techniques et des impacts

3 : Dépôt du dossier



1. Etat initial 18 à 24 mois

Depuis le **1^{er} mars 2017**, ces démarches sont regroupées dans le cadre dit de l'« **Autorisation environnementale unique** », qui comporte :

- une autorisation d'exploiter au titre de la nomenclature ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement),
- et une autorisation de construire (valant permis de construire).

UNE CONCERTATION TARDIVE

Réglementairement, la partie dédiée au dialogue local et à la concertation intervient après le dépôt du dossier en préfecture.

Cette prise en compte de l'avis des riverains est considérée comme tardive, c'est pourquoi, les équipes de la carrière de Vignats ont mis en œuvre des temps de rencontre et de dialogue en amont.



Qui s'inscrit dans la suite de la politique RSE de la société

► Visites de la carrière

► Porte-à-porte

► Ateliers riverains



Des temps d'échanges privilégiés avec les riverains du site actuel et de la potentielle extension

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le projet d'extension est dans une phase préliminaire d'étude et de définition du projet. Le calendrier présenté envisage un dépôt du projet au premier semestre 2024.

Dans le développement de ce projet, la période actuelle est donc propice aux échanges avant que le projet ne soit figé.

Le temps de discussion proposé ici dépasse la réglementation, qui prévoit une concertation une fois le projet défini, au moment de l'enquête publique.

Échanges sur l'extension

→ Combien d'hectares représentent la zone ?

Le foncier sur lequel nous menons les études aujourd'hui fait environ 35ha. L'ensemble de ces 35ha ne sera pas exploité, ce sont les études qui nous permettront d'avoir une vision plus précise du périmètre exact.

→ Le périmètre concerné est uniquement de la forêt ?

Le périmètre étudié pour l'extension se trouve sur la bruyère des Anges. Ce secteur était une bruyère jusqu'en 1950. Le sous-sol est très caillouteux, ce qui explique que ces terres ne soient pas cultivées.

→ En 2031, c'est la fin de la concession pour la carrière ?

L'exploitation sur le périmètre actuel de la carrière est autorisée jusqu'en 2031. À cette date, il restera du gisement à exploiter sur le site, et notamment du gisement de ballast LGV.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le ballast doit être préservé, car il permet d'approvisionner les chantiers ferroviaires. Cette qualité de ballast se trouve sur certains secteurs. Lorsqu'une nouvelle zone est exploitée, il faut plusieurs années pour atteindre cette qualité de gisement. C'est pour cela que la carrière souhaite aujourd'hui faire une demande d'extension du périmètre d'exploitation et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter. En étendant le périmètre d'exploitation avant la fin de l'autorisation, l'approvisionnement en ballast LGV est sécurisé pour les prochaines années.

→ Quand aura lieu cette extension ? Et pour combien de temps ?

S'il n'y a pas de contretemps par rapport au calendrier présenté, la décision préfectorale devrait être prise en 2025. Il y aura ensuite une phase de travaux, préalable à l'exploitation du site. La durée d'une autorisation ICPE ne peut pas dépasser les 30 ans.

→ Là vous allez déboiser des bois existants, mais vous allez replanter plus loin et nous n'aurons plus de végétation !

→ Le site actuel ne sera pas forcément reboisé, vous pouvez donc le faire à 50km d'ici !

Nous sommes soumis à un cadre réglementaire strict sur la biodiversité. Lorsque nous déboisons 1ha, nous devons en replanter 3ha, accompagné par un écologue pour s'assurer de la qualité de la végétation replantée : espèces, localisation, continuité écologique, etc. Si nous déboisons 30ha, il nous faut donc en reboiser 90ha. La priorité est donnée à un reboisement local. Toutes ces mesures sont intégrées au dossier déposé en préfecture.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Ce reboisement sera défini à l'automne, en concertation avec les riverains et les élus, l'objectif étant de proposer la meilleure solution de reboisement. Nous pourrions discuter de ce sujet plus précisément lors de nos prochains échanges à l'automne.

→ Sur Nécy, certains terrains qui avaient été replantés ont été déboisés. Est-ce que c'est pour les panneaux photovoltaïques ?

Il y a eu une opération de coupe à Brieux pour la création de l'embranchement fer. Un rideau d'arbre demeure en périphérie.

→ Tout est fait d'avance, le dossier est une formalité !

Les dossiers de demande d'autorisation fonctionnent comme cela, il faut au préalable monter un dossier technique conséquent, qui requiert de travailler avec des bureaux d'études spécialisés. Le dialogue avec les habitants arrive tardivement dans les étapes réglementaires, au moment de l'enquête publique.

Un commissaire enquêteur est alors nommé, il tient des permanences, formule des observations dans son rapport et peut demander au porteur de projet des améliorations. Le porteur de projet doit ensuite rédiger un « mémoire en réponse » qui est intégré dans le dossier d'enquête publique. La participation réglementaire des habitants ne donne pas obligatoirement lieu à un temps d'échange avec le porteur du projet, sur son projet.

Aujourd'hui, nous faisons le choix de mener une démarche d'échange en amont avec les riverains et les élus, c'est l'objet de cette rencontre. Il y a pour les équipes de la carrière, un enjeu de bon voisinage qui dépasse le cadre légal car l'exploitation est installée sur un territoire dans lequel elle s'investit pour un temps long.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ Donc vous avez tout intérêt à discuter en amont pour éviter les problèmes de voisinage ?

Oui, nous sommes dans une démarche de transparence et d'ouverture sur les riverains. Nous avons bien conscience que tous les sujets ne sont pas concertables, mais l'objectif est de pouvoir échanger sur les sujets qui le sont.

→ Comptez-vous revoir la position des équipements posant des problèmes de bruits (concasseur, etc) ?

Le déplacement des équipements représente un investissement très important. Nous avons donc besoin de visibilité pour pouvoir les enclencher. Si l'extension est autorisée, nous pouvons envisager ce déplacement. Ce sujet pourra faire l'objet d'échanges plus approfondis lors des prochains ateliers.

→ L'image montrant le périmètre pour l'extension nous sera-t-elle envoyée ? ou distribuée ?

Cette image est présente dans le compte-rendu de l'atelier, p.40. Elle est également en ligne sur le site internet du projet, consultable à l'adresse suivante carrieresvignats-concertation.fr.

→ À qui appartient la carrière de Vignats ?

La société des carrières de Vignats appartient au groupe Basaltes depuis 1999. C'est un groupe familial indépendant. Toutes les informations sur le groupe Basaltes sont disponibles sur le site internet carrieresvignats.fr.

→ Jusqu'à quand le site sera exploité ?

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'autorisation accordée par la préfecture est valable pour 30 ans maximum, peu importe l'importance du gisement. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'informations sur la durée d'exploitation, car le dossier n'est ni finalisé, ni accepté par le préfet.

→ Avez-vous carotté sur le site des bruyères des Anges ? Que donne les carottages ?

Nous avons fait effectuer des carottages dans la continuité du gisement actuellement exploité, soit à l'Ouest ainsi qu'à l'Est du site. Les résultats des carottages nous permettent d'améliorer notre connaissance du gisement.

→ Allez-vous vous étendre de l'autre côté de la route ? ou vers Brioux ?

Ce n'est pas le projet pour l'instant, la zone étudiée pour une extension est celle présentée ce soir. Nous n'avons pas forcément la maîtrise foncière de toutes les terres à proximité du site.

→ Est-ce que les carottages ont été effectués sur vos terres ?

Oui, les carottages ont été réalisés sur nos terrains. Deux types de carottages ont été menés : le broyage de la roche extraite et l'envoi de champ électrique dans le sol. Ces deux méthodes nous permettent d'avoir une connaissance fine du gisement.

→ Avez-vous posé les grosses bornes rouges qui apparaissent en ce moment ?

Nous n'avons pas posé les bornes rouges dont vous parlez, il doit s'agir d'un autre projet.

PROJET D'EXTENSION : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ Êtes-vous propriétaire de toutes les parcelles sur lesquelles vous souhaitez vous étendre ?
Sur quelle commune est cette extension ?

*Oui, nous sommes propriétaires de toutes les parcelles concernées par le projet d'extension.
Les parcelles sont situées majoritairement sur le territoire de la commune de Vignats, avec
une petite partie sur Brioux.*

An aerial photograph of a large, terraced quarry in a rural landscape. The quarry is a series of stepped, light-colored rock faces. It is surrounded by green fields, dense forests, and some small villages. In the distance, a highway with traffic and wind turbines are visible on the horizon.

5.

CONCERTATION, LES PROCHAINES ÉTAPES



RAPPEL DES TEMPS FORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

12 mai 2023

Newsletter #1



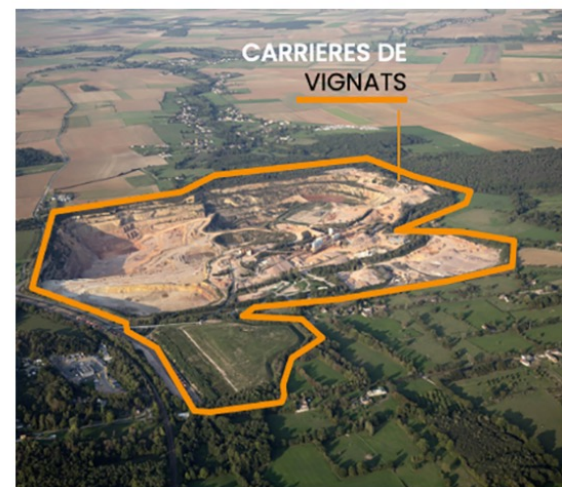
La carrière de Vignats lance sa newsletter !



- > Préambule
- > Le projet d'extension de la carrière
- > Retour sur le porte-à-porte

16 juin 2023

Newsletter #2



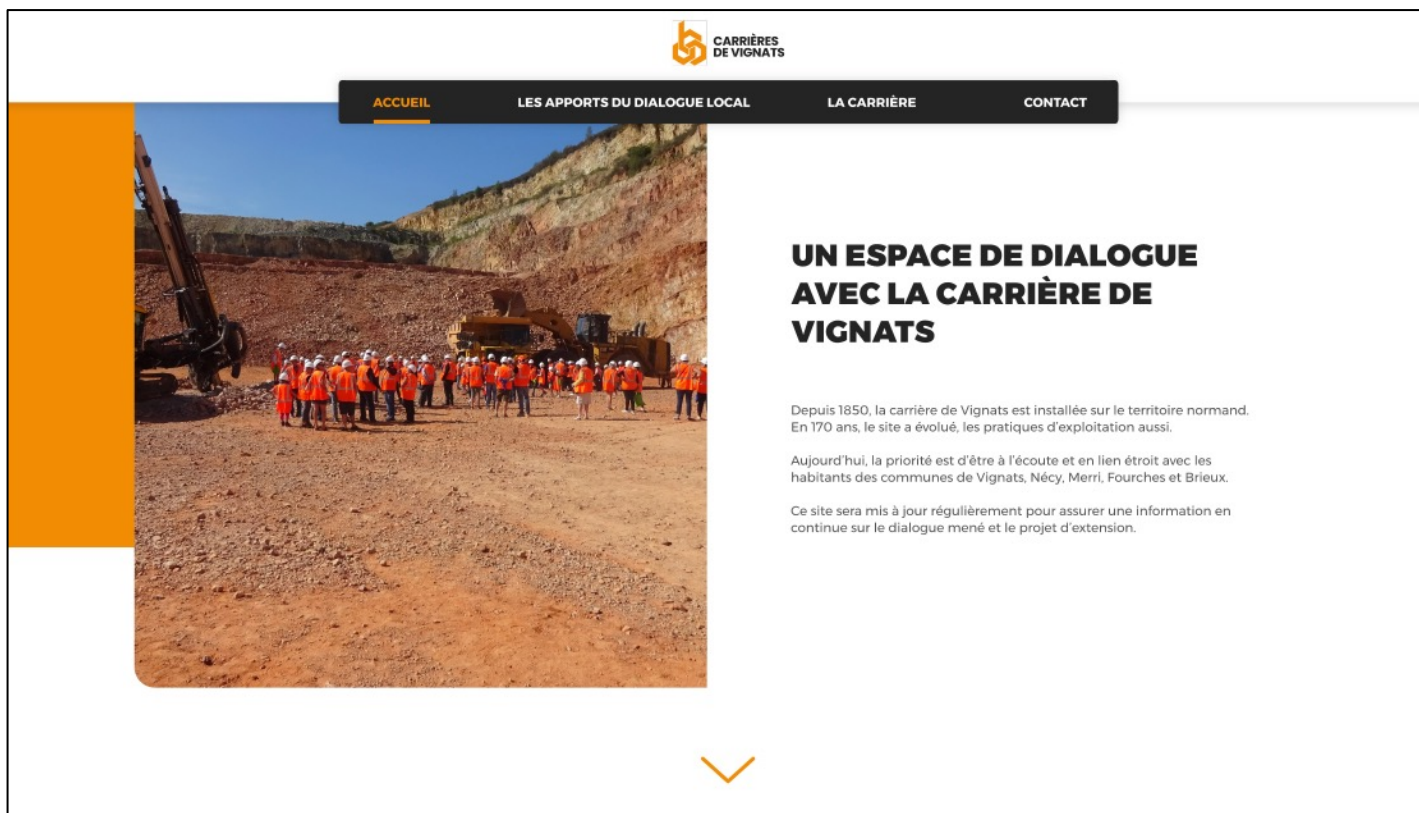
- > Lancement des premiers ateliers riverains
- > Mise en ligne du site internet dédié au dialogue local

RAPPEL DES TEMPS FORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

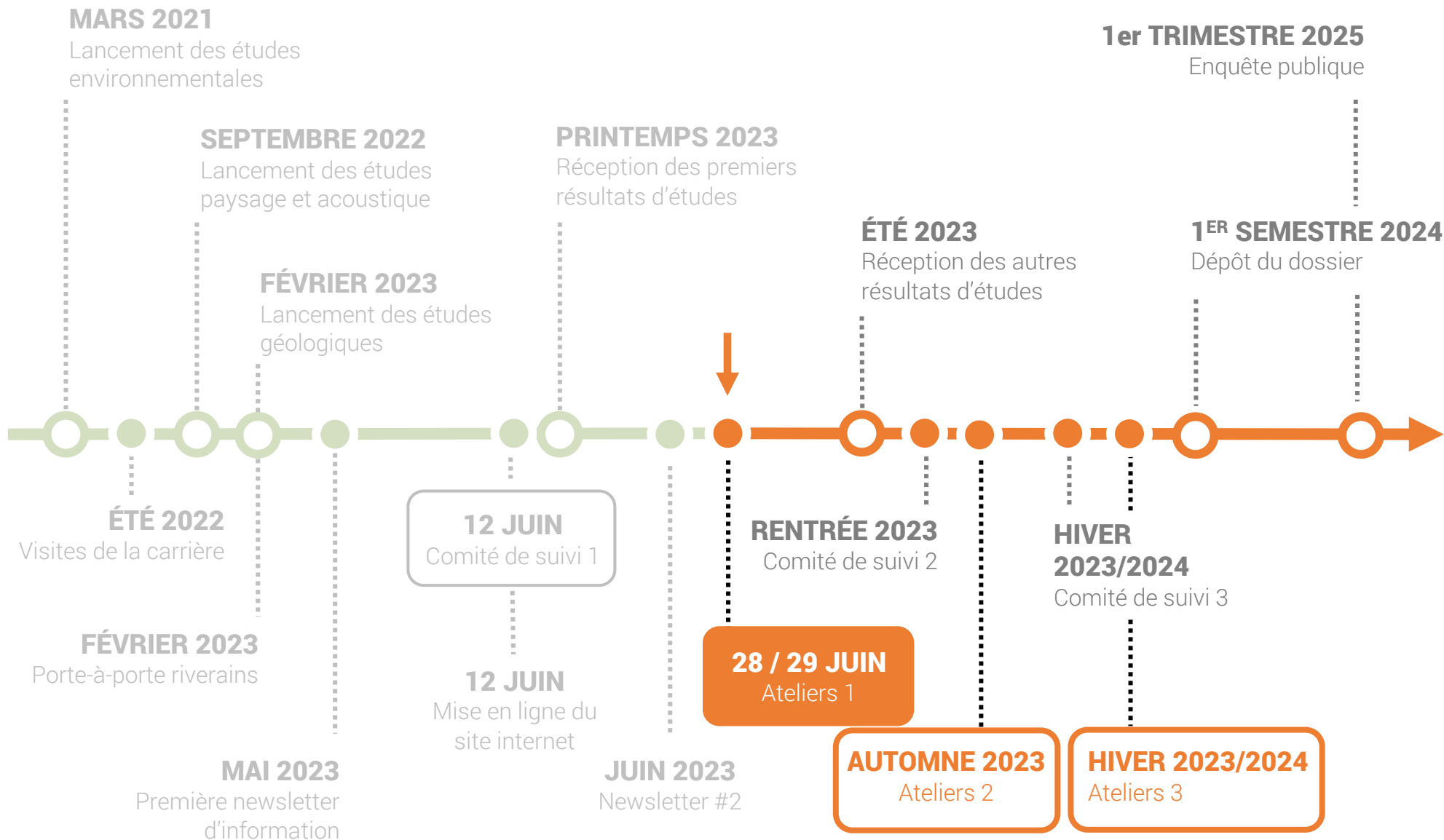
Depuis le 12 juin 2023

> Mise en ligne d'un site internet dédié au dialogue local et à la concertation

Adresse : www.carrieresvignats-concertation.fr



CONCERTATION : LES PROCHAINES ÉTAPES



CONCERTATION – LES PROCHAINES ÉTAPES

La séance se conclut avec la présentation des prochaines étapes dans la discussion entre les équipes de la carrière et les riverains.
Le prochain atelier permettra de discuter plus en profondeur d'un certain nombre de sujets abordés : scénarios de phasage, reboisement, etc.